Liquidation / location domicile indivis

Par A178203
Bonjour,
Lors de l'ONC, le domicile indivis a été attribué à un époux à titre onéreux. Le divorce a été prononcé et maintenant c'est la phase de la liquidation.
Si l'époux qui a la jouissance du logement le loue, quid des loyers perçus? Partage ou ils reviennent à l'époux qui a la jouissance du bien indivis?
Merci par avance.
Par yapasdequoi
Payklan ayes

Doublon avec

https://www.forum-juridique.net/famille/divorce/liquidation-location-domicile-indivis-t37620.html